Pessac, le 27 août 2026

Frédéric MONCHY, Président du SNSPP-PATS

A Madame Sophie PANONACLE

Députée de la 8ème circonscription de la Gironde

Permanence parlementaire

14 boulevard du Général Leclerc

33120 Arcachon

Objet : Demande de rendez-vous — Moyens aériens de la sécurité civile et organisation des secours face aux feux de forêt

Réf. *: FM-SC-26-08-33*

Lettre remise en main propre / envoyée par courrier et courriel

Madame la Députée,

En ma qualité de Président national du SNSPP-PATS, syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) des services d'incendie et de secours, je me permets de solliciter un entretien avec vous afin d'évoquer la question des feux de forêt qui ont durement frappé notre pays cet été, et tout particulièrement le département de la Gironde dont vous êtes l'élue.

L'incendie parti de Saumos le 22 juillet 2026 a détruit environ 42 000 hectares en Gironde, auxquels s'ajoutent près de 3 600 hectares supplémentaires dans les Landes, soit plus de 45 000 hectares au total. Il s'agit du plus vaste feu de forêt qu'ait connu la France métropolitaine depuis celui de 1949 dans les Landes. Sa lutte a mobilisé plus de 2 500 sapeurs-pompiers, environ 1 500 militaires et 1 200 gendarmes et policiers, 138 véhicules spécialisés ainsi qu'un certain nombre de moyens aériens, renforcés par des appareils européens venus de Croatie, du Portugal, de Suède, de République tchèque et de Slovaquie dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, et par un avion militaire A400M équipé pour l'épandage de produit retardant. Cet épisode a entraîné l'évacuation cumulée d'environ 220 000 personnes, dont l'intégralité de la presqu'île du Cap-Ferret, et la destruction ou l'endommagement de 250 bâtiments, notamment plus de 183 habitations à Le Porge. Quatre-vingt-huit sapeurs-pompiers ont été blessés au cours de ces opérations.

Je tiens également à rappeler, avec la plus grande gravité, le décès de deux de nos collègues sapeurs-pompiers survenu le 21 juillet 2026 à proximité de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, alors qu'ils luttaient contre un incendie dans un contexte de vigilance rouge feux de forêt.

05 57 15 24 18

6 rue Paul Éluard
33600 PESSAC

contact@snspp-pats.fr

Ce drame rappelle, s'il en était besoin, les risques considérables que prennent les sapeurs-pompiers pour protéger la population et souligne l'urgence d'un dialogue approfondi sur les conditions d'exercice de nos missions.

Ces événements font écho aux feux de l'été 2022, déjà survenus en Gironde, qui avaient ravagé environ 32 000 hectares, dont 13 800 hectares à Landiras et 7 000 hectares à La Teste-de-Buch, et nécessité l'évacuation de plus de 36 750 personnes en mobilisant jusqu'à huit Canadair, deux Dash et un hélicoptère Puma, complétés par des renforts européens venus de plusieurs pays. Malgré les retours d'expérience conduits après 2022, force est de constater que les incendies de cet été ont atteint une ampleur plus grande encore, ce qui interroge directement le dimensionnement et la disponibilité des moyens nationaux de lutte contre les feux de forêt.

C'est pourquoi je souhaiterais vous rencontrer afin d'échanger, en tant que représentant des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés, sur les sujets suivants :

- l'organisation des secours pendant cette période difficile : conditions de mobilisation et de relève des renforts, sécurité et conditions d'engagement des personnels sur le terrain, reconnaissance et accompagnement des agents blessés ou éprouvés par ces événements, ainsi que les moyens humains et matériels alloués aux services d'incendie et de secours de Gironde.

- En 2002, le décompte national des camions citernes feux de forêts (CCF) se situe à **5 117 CCF**. En **2020**, ce chiffre était tombé à **3 845**, soit une perte de 1 272 véhicules, environ **- 25 % en 18 ans**. Les fourgons pompe-tonne (FPT), plus polyvalents mais non adaptés aux feux de forêt, ont connu un recul comparable sur la même période (4 093 → 3 143). Une source de 2022 situe le parc de CCF à environ 3 700, confirmant que la tendance ne s'est pas inversée depuis.

  Ce recul du nombre de véhicules s'accompagne d'un vieillissement du matériel : le taux de vétusté des véhicules mobiles d'incendie est passé de 51 % en 2011 à 61 % en 2021. Et la répartition est très inégale : 45 % du parc national de CCF est concentré dans seulement 16 départements (essentiellement le pourtour méditerranéen et le Sud-Ouest), ce qui pose question à mesure que le risque d'incendie s'étend vers le nord, comme on l'a vu avec Fontainebleau en 2026.

  La mise en œuvre du pacte capacitaire (158 millions d'€ au budget 161 de la sécurité civile) aura permis de renouveler une partie du parc de matériel roulant, ce qui n'a pas empêché la réduction du parc de véhicules.

- les moyens aériens nationaux de la sécurité civile mis à la disposition des sapeurs-pompiers pour combattre les incendies : état et vieillissement de la flotte de Canadair et de Dash, calendrier de son renouvellement, capacité de couverture nocturne, degré de dépendance aux renforts européens et opportunité d'un prépositionnement renforcé et pérenne en Nouvelle-Aquitaine durant la période à risque ;

- les moyens utilisés en provenance d'Australie, et notamment les deux appareils de type « CHINOOK 47-D » (largage d'eau et de retardant) et « BELL 412 » (reconnaissance et appui au commandement) ont fait la démonstration que d'autres moyens que ceux historiquement utilisés en France peuvent effectuer un excellent travail dans la lutte contre les feux d'espaces naturels, notamment en procédant à des largages de nuit ;

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir nous accorder un rendez-vous, à votre convenance, pour approfondir ces questions essentielles à la protection de nos concitoyens et à la sécurité de nos agents.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.

MONCHY Frédéric
Président du SNSPP-PATS

